

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 1^{ER} JUILLET 2022

Pierre-Yves Maillard, président de l'USS

Payer plus, travailler plus et recevoir moins de rentes ?

Non à AVS 21 et aux attaques contre notre prévoyance vieillesse

Les banques, les assurances et leurs relais politiques ont lancé le combat frontal contre nos retraites. L'attaque porte à la fois sur l'AVS et la LPP. Le programme qu'ils veulent imposer au monde du travail tient en trois points :

- Payer plus
- Travailler plus
- Baisser les rentes

Ce programme est fait pour réduire la part de marché de l'AVS et de la LPP dans la prévoyance vieillesse et faire de la place au troisième pilier qui permet l'accumulation de profits : exactement en même temps que les demandes d'économies dans l'AVS s'accumulent, les projets d'augmenter les facilités fiscales pour cotiser au 3^{ème} pilier se multiplient. Ce qu'on économise dans l'AVS sera ainsi versé aux 10% les plus riches du pays qui auront les moyens de payer 15 000 francs par an dans un compte de 3^{ème} pilier.

Nous nous battons pour que le Peuple suisse oppose un puissant non à cette démolition de nos deux premiers piliers, fondés par nos aînés dans un pays qui était moins riche qu'aujourd'hui, mais plus solidaire.

Payer plus

La hausse des prix accable la population de plus de 10 milliards en 2022. C'est à ce moment-là justement que les partis de droite veulent prendre 1,5 milliards de TVA en plus. Ils disent à longueur d'année qu'ils veulent moins d'impôts, ils font des propositions dans tous les sens pour soulager la classe moyenne, mais la seule réalité concrète, c'est qu'au mois de septembre 2022, ils accepteront sans broncher une hausse de la TVA. Cumulée avec la hausse brutale de primes prévue pour ce même mois de septembre, cette hausse accablera la population de 4 à 5 milliards de prélèvements obligatoires supplémentaires qui s'ajouteront aux 10 milliards de l'inflation. Et pour couronner le tout, la droite tord le compromis des partenaires sociaux et prévoit un projet qui coûtera encore 3 milliards supplémentaires aux salariés et aux entreprises, pour des rentes plus basses... Pour reprendre l'expression de M Spuhler au sujet de la BNS, on se demande ce qu'ils ont fumé.

Les seules personnes qui ont le droit de payer moins, ce sont les riches qui détiennent des obligations, en particulier ceux domiciliés à l'étranger mais aussi les Suisses. Eux n'auront plus à payer d'impôt anticipé. Et il y a un calcul simple qui s'impose : si les taux continuent d'augmenter, les pertes risquent d'être aussi élevées que les économies sur le dos des femmes dans AVS 21. Alors, le scandale sera parfait. Les économies de rente AVS des femmes auront été ainsi transmises aux détenteurs d'obligations.

Travailler plus

Ceux qui veulent élever l'âge de la retraite disent qu'on doit travailler plus longtemps, puisqu'on vit plus longtemps. Mais il y a longtemps que la Suisse travaille davantage. Couplée avec la hausse extraordinaire de la productivité par heure de travail, l'arrivée des femmes sur le marché du travail rémunéré dans les dernières décennies a massivement augmenté le volume de travail et de revenus soumis à cotisations, ce qui a soutenu les finances de l'AVS. C'est pour cela que nous avons intégré 1,7 millions de rentiers en plus depuis 1980 tout en gardant des finances saines. L'an passé, le fond AVS a été augmenté de 2,6 milliards de bénéfices. Il atteint 47 milliards, son plus haut niveau de l'histoire. En 2011, le Conseil fédéral disait : « Vers 2020, la fortune de l'AVS commencera à fondre de plus en plus vite. On prévoit ainsi que vers le milieu de la prochaine décennie les liquidités du Fonds de compensation de l'AVS seront inférieures à 50% des dépenses d'une année ». (Conseil fédéral, 04.05.2011). Aujourd'hui, on voit bien que le fonds AVS sera très loin de descendre aussi bas que le Conseil fédéral le prévoyait pour 2025. A dix ans, sa marge d'erreur aura été de vingt milliards environ. Et cela continue : entre l'année passée et maintenant, les prévisions du Conseil fédéral jusqu'à 2032 ont été corrigé de +16 milliards. C'est un peu trop pour lui donner un an ou plus encore de travail supplémentaire...

Ces erreurs de calcul sont anciennes et vont toujours dans le sens du catastrophisme. L'une des erreurs ou manipulation qui justifie ce catastrophisme, c'est la mauvaise définition de la « population active ». Trop d'experts regardent l'évolution démographique en comptant, dès le début de l'AVS, tous les adultes dans la population active, alors qu'à l'époque les femmes travaillaient certes beaucoup, mais elles n'étaient pas rémunérées et donc pas actives au sens AVS du terme. Elles le sont devenues au fil du temps et ont compensé l'augmentation du nombre de rentiers. La proportion d'emplois rémunérés à plein temps par rapport à l'ensemble de la population est stable, à environ 50%, depuis les débuts de l'AVS.

Pour que l'emploi féminin devienne possible, il a fallu trouver une solution pour la garde d'enfants. Or ce sont massivement les rentiers qui ont apporté une solution dans ce domaine, vu l'insuffisance des structures publiques. Les rentiers offrent pour 8 milliards de francs d'heures de garde d'enfants. Les forcer à travailler plus, c'est perdre cette ressource sans avoir d'alternative abordable pour les familles. Dès lors, cette « économie » dans l'AVS est en fait surtout un report de charges sur les jeunes familles.

Baisser les rentes

La rente AVS varie entre 1195 et 2390 francs. La rente médiane était de 1787 francs en 2020. A cela s'ajoute une rente médiane LPP de 1800 francs pour les hommes et de 1000 francs environ pour les femmes, en sachant que 30 % des femmes n'ont pas de rente LPP. Il faut ajouter que la rente AVS des couples est plafonnée à 150% de la rente maximale. Donc, pour les couples mariés, on ne peut même pas doubler les montants médiocres de ces rentes AVS. Pour rappel, le seuil de

pauvreté est fixé par la CSIAS (coordination suisse des institutions suisse d'aide sociale) à 2279 francs pour une personne seule, sans compter le montant pour une prime maladie, soit un montant que la moitié des femmes n'atteint pas avec le cumul d'une rente LPP et AVS... Et on continue de faire croire que les rentiers vivent à l'aise ! Bien sûr, une minorité d'entre eux s'en sortent bien. Ce sont ceux qui prennent une retraite anticipée. Plus le capital de retraite est élevé, plus le départ à la retraite est anticipé : ceux qui ont le choix s'arrêtent de travailler bien avant 64 et 65 ans.

Cette situation va encore se dégrader, puisqu'en dix ans, les nouvelles rentes du 2^{ème} pilier ont baissé de 20%, à capital égal.

Dans ces conditions, comment peut-on justifier de retirer 26 000 francs en moyenne aux femmes et, par conséquent, aussi aux couples mariés ? Comment peut-on en plus de cela envisager de faire une réforme du 2^{ème} pilier qui baisse le taux de conversion, donc les rentes LPP, sans compenser ces pertes pour toutes et tous ?

Dans un marché du travail qui ne donne pas sa chance à tous, à partir de cinquante ans déjà, augmenter l'âge de la retraite, ce n'est rien d'autre que baisser des rentes déjà insuffisantes pour celles et ceux qui ont fait des travaux pénibles et peu rémunérés toute leur vie. Sans travail après 60 ans, ces personnes sont souvent obligées d'anticiper leur retraite et de voir baisser massivement leurs espérances de rente.

Durant les trente premières années de l'histoire de l'AVS, le Conseil fédéral et le Parlement ont baissé l'âge de la retraite des femmes et triplé le montant réel des rentes. Pourtant, ils avaient des démographes, ils avaient déjà vu l'augmentation de l'espérance de vie commencer fortement. Mais ils avaient de l'ambition pour notre pays et une forme de respect pour le monde du travail. Cette ambition et ce respect sont en train de disparaître. Par notre campagne, nous voulons les reconquérir.